



Agenda 2030 de développement durable Canton du Valais

Programme de développement durable
2023

Table des matières

Introduction	3
1. Contexte	4
1.1. Objectifs de l'Agenda 2030 et résultats attendus	4
1.2. Acteurs et responsabilités dans la démarche Agenda 2030	4
1.3. Rappel des principaux documents de la démarche Agenda 2030	6
1.4. Financement	6
2. Etat de la durabilité en Valais, monitoring et évaluation	7
2.1. Résultat du relevé Cercle indicateurs	7
2.2. Suivi des politiques publiques	8
3. Priorités, réalisations et prochains pas	9
3.1. Vue d'ensemble	9
3.2. Gouvernance de la durabilité	12
3.3. Actions climatiques	12
3.4. Projets innovants en matière de durabilité	14
Annexes : programme d'actions 2023 détaillé	17
annexe 1 : actions gouvernance de la durabilité détaillées	18
annexe 2 : actions climat détaillées	22
annexe 3 : actions innovantes sélectionnées en 2022	23

Introduction

Chers toutes et tous,

Le canton du Valais présente son quatrième programme de développement durable. Renouvelé chaque année depuis 2020, ce programme donne les lignes opérationnelles pour la mise en œuvre de la stratégie de développement durable de l'Etat du Valais à l'horizon 2030.

Dans un contexte marqué par des changements climatiques rapides, une crise énergétique et une perte de pouvoir d'achat des ménages, le programme 2023 défend le développement d'une société dans laquelle les dimensions environnementale, économique et sociale sont abordées comme un tout cohérent. La transition vers des modes de vie plus durables doit se faire en ne laissant personne au bord du chemin, en préservant les écosystèmes et en assurant la résilience du système économique. Le défi est de taille.

L'Etat doit être le garant d'une transition socialement juste et respectueuse des limites planétaires. Les projets de loi sur le climat et de Plan climat qui ont été transmis au Parlement fin 2022 permettront d'encadrer l'action et de dégager les moyens nécessaires à ce changement de cap.

Les prestations de l'Etat doivent également soutenir le changement. C'est pourquoi le programme 2023 met l'accent sur l'intégration des objectifs de développement durable dans la culture de l'administration cantonale, les programmes gouvernementaux et les politiques cantonales. Un travail d'accompagnement des services et de communication interne doit être fait dans ce sens.

Toutefois, l'engagement seul de l'Etat ne suffira pas à garantir une transition réussie vers une société plus durable. La participation des communes, des

entreprises, des associations et de la société civile est indispensable pour relever ce défi. L'ensemble des actrices et acteurs de la société doivent être partie prenante du changement et participer de manière active à l'élaboration de solutions durables. Comme pour les trois précédentes années, l'appel à projets a été réitéré afin d'avoir une participation collective qui fasse émerger des opportunités sociales et économiques durables pour toutes et tous.

Les projets retenus s'inscrivent dans les différentes thématiques de l'Agenda 2030. Ils visent la valorisation des sources de biomasse (Biomasse Valais), la création d'un outil de calcul du bilan carbone pour l'attribution des marchés publics (Marchés publics écologiques), le développement d'un instrument de protection des travailleurs et de lutte contre la concurrence déloyale (E-badges) et la formation continue pour le montage de panneaux photovoltaïques. D'autres projets sont axés sur une alimentation saine et durable (Slow Mobile et UMANI), l'éducation à un usage numérique responsable et la création d'une micro-ferme thérapeutique (L'Echappée Verte). Ces projets, ainsi que tous les autres retenus lors des différents appels à projets, sont à découvrir dans ce document.

Roberto Schmidt
Chef du Département des finances
et de l'énergie de l'Etat du Valais

1. Contexte

1.1. Objectifs de l'Agenda 2030 et résultats attendus

Le Conseil d'Etat a renouvelé son engagement en matière de développement durable avec l'adoption de la **Stratégie à l'horizon 2030 du développement durable du Valais** et de son **Concept opérationnel**. Ces documents constituent la base de l'**Agenda 2030 du canton du Valais** et fixent le cadre global de son engagement en matière de durabilité à moyen terme. Cet Agenda 2030 valaisan est mis en œuvre via un Programme annuel de développement durable.

Le présent document détaille le Programme de développement durable 2023 de l'Etat du Valais.

Les résultats attendus du programme de développement durable sont les suivants :

- L'intégration des objectifs stratégiques de l'Agenda 2030 dans les prestations des services, dans la culture de l'administration cantonale ainsi que dans les programmes gouvernementaux.
- L'amélioration de l'interface entre cantons, communes, entreprises et société civile dans la mise en œuvre du développement durable.
- Une plus grande visibilité du développement durable et sa reconnaissance dans les priorités politiques cantonales.
- Une plus-value pour les services en matière de moyens, conseils, communication et transversalité.

1.2. Acteurs et responsabilités dans la démarche Agenda 2030

Le **Conseil d'Etat (CE)** approuve le «Programme opérationnel de développement durable pluriannuel». Il délègue sa mise en œuvre à la **délégation permanente du Conseil d'Etat à l'énergie et à la durabilité** et à une Direction stratégique (DS), constituée de services de l'Etat représentant les cinq départements.

La DS délègue à **son Bureau** les décisions non stratégiques. Le Bureau est constitué du président ou de la présidente de la DS, du trésorier ou de la trésorière, du directeur ou de la directrice de la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM), des personnes chargées de la communication de l'Agenda 2030 et du Controlling gouvernemental.

Les **services cantonaux** ont pour tâche la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable via des politiques publiques et actions permettant d'atteindre les objectifs stratégiques. Les services peuvent proposer des projets via l'Appel à projets ou de manière spontanée. Des outils de management et de communication sont à la disposition des services.

Pour faciliter les échanges entre la DS et les services ainsi que le déploiement de l'Agenda 2030 dans l'administration cantonale, **un réseau de répondants et répondantes au développement durable est mis en place**. Les chefs de service nomment les membres du réseau.

Un **comité scientifique Plan climat** a été instauré. La tâche de cet organe est de fournir aux décideurs et décideuses et aux autorités les conseils d'expertes et d'experts indépendants les plus pertinents et fondés sur des données scientifiques et actuelles («Evidence based policy»).

La **Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM)** accompagne la DS et les parties prenantes concernées pour le suivi opérationnel de l'Agenda 2030.

Dès le premier janvier 2023, le **Département des finances et de l'énergie (DFE)** reprend la coordination administrative de l'Agenda 2030 en lieu et place du Service de la mobilité et du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement.

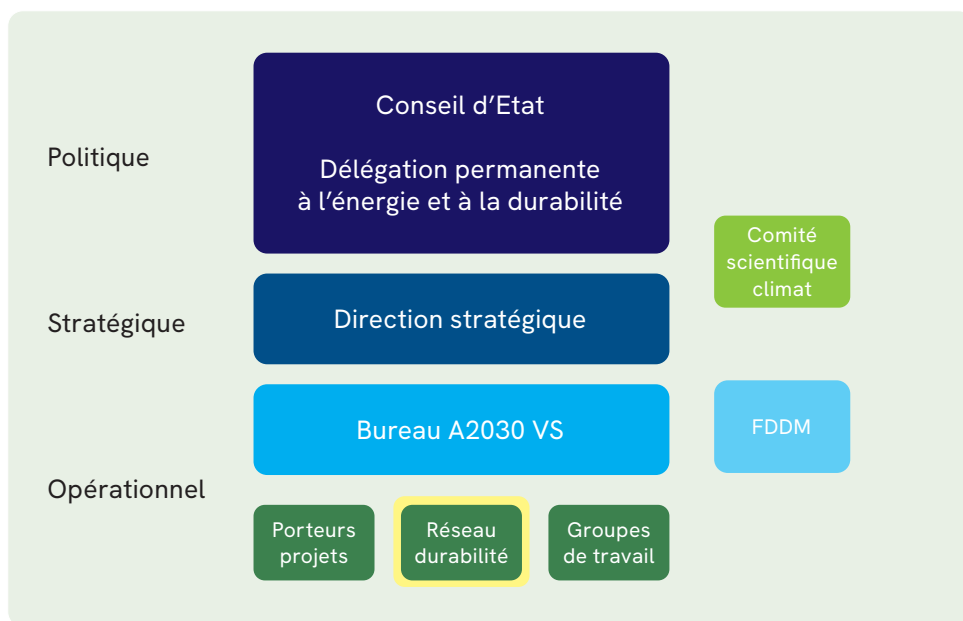


Figure 1: Organigramme Agenda 2030 VS.

L'Etat du Valais ne peut pas faire émerger à lui seul une société valaisanne durable. Des partenariats ou des soutiens sont développés dans un effort collectif avec le monde associatif, les entreprises et les milieux scientifiques, de la formation et de la culture. Une place importante est donc donnée aux partenariats.

1.3. Rappel des principaux documents de la démarche Agenda 2030

À l'occasion de la nouvelle législature 2021-2025, le Conseil d'Etat a revu et actualisé son programme gouvernemental. Il y définit ce qu'il entrevoit de meilleur pour le Valais et sa population: un canton qui sait surmonter les crises, qui progresse rapidement sur la voie du développement durable et qui déploie pleinement son potentiel.

Accélérer la mise en œuvre des principes du développement durable.

En adoptant l'Agenda 2030 cantonal en 2018, le Conseil d'Etat souhaitait déjà faire du Valais un exemple en matière de développement durable. La mise en œuvre de cette stratégie se poursuit. L'urgence climatique pousse aujourd'hui le Conseil d'Etat à faire du développement durable un objectif central.

L'Agenda 2030 déroule une vision du canton qui développe ses atouts de façon durable et collective. Les principaux documents de la démarche Agenda 2030 sont les suivants :

- **Stratégie de développement durable à l'horizon 2030:**
définit la vision, les défis et les objectifs stratégiques du canton en matière de développement durable à l'horizon 2030.
- **Concept opérationnel Agenda 2030:**
définit la gouvernance, le système de financement et le processus de gestion de l'Agenda 2030 Valais.
- **Concept de communication de l'Agenda 2030:**
inclut la charte graphique Agenda 2030 Valais et les outils de communication internes et externes.
- **Programme de développement durable (PDD):**
définit chaque année les actions prioritaires du Conseil d'Etat en matière de développement durable. Il établit un suivi des avancées en matière de développement durable.

1.4. Financement

Pour 2023, une enveloppe budgétaire d'environ CHF 2 350 000.– est allouée pour la mise en œuvre de projets de développement durable, notamment l'appel à projet innovants, et l'accompagnement par des prestataires dont la FDDM.

Le budget est alloué au service en charge du développement durable au sein de l'Etat pour l'année 2023. Les budgets 2024-2025 nécessaires aux projets sélectionnés d'une durée de plus d'un an seront alloués selon la planification financière soumise par les porteurs de projets, sous réserve des disponibilités des finances cantonales.

Ce budget intègre aussi le soutien pour la coordination et les mesures transversales climat en 2023, la représentation du canton dans les réseaux nationaux impliqués dans le développement durable et la fonction de guichet du développement durable du canton. Un budget annuel est en outre attribué pour la communication de l'Agenda 2030 et d'autres activités en lien.

2. Etat de la durabilité en Valais, monitoring et évaluation

L'Agenda 2030 du canton suit une méthodologie d'amélioration continue. Le monitoring est effectué via le Cercle Indicateurs et un suivi transversal de l'ensemble des politiques sectorielles de l'Etat.

2.1. Résultat du relevé Cercle Indicateurs 2021

Le Valais fait partie depuis 2007 de la Plateforme Cercle Indicateurs (CI), un réseau incluant la Confédération, des cantons et des villes, dont l'objectif est d'évaluer l'état actuel du développement durable et son évolution au cours du temps dans les villes et les cantons sur la base d'indicateurs centraux. L'ensemble des résultats et la liste des indicateurs peuvent être visualisés sur [le site dédié](#). Le relevé a lieu tous les deux ans et le prochain aura lieu en 2023. En attendant nous repreneons ici les résultats du relevé 2021.

Grâce à ces données, le Valais dispose d'une série temporelle sur 16 ans, suffisante pour se faire une bonne idée de l'état et de l'évolution du développement durable du canton. Il est important de souligner que les données du dernier relevé datent de 2019 et

les conséquences de la crise COVID ne sont donc pas encore visibles.

Les résultats montrent des évolutions ponctuelles fortes sur certains secteurs, qui révèlent l'impact de politiques publiques ciblées comme, par exemple, la taxe au sac. Celle-ci a ainsi permis une réduction importante du volume de déchets par habitant.

Toutefois, dans l'ensemble, le relevé 2021 ne montre que peu d'évolution par rapport au précédent, et la tendance à la stagnation demeure.

Pour analyser plus en détail les résultats du Cercle indicateur et d'autres données complémentaires, il est important de s'éloigner de l'approche sectorielle actuelle où le développement social, économique et écologique sont abordés séparément. Le modèle indiqué dans la Figure 2 illustre ce changement de paradigme en matière de développement durable. Il s'agit désormais de passer à une logique où l'économie est au service de la société, afin que celle-ci évolue dans l'espace de fonctionnement sûr de la biosphère, aussi appelé les limites planétaires.

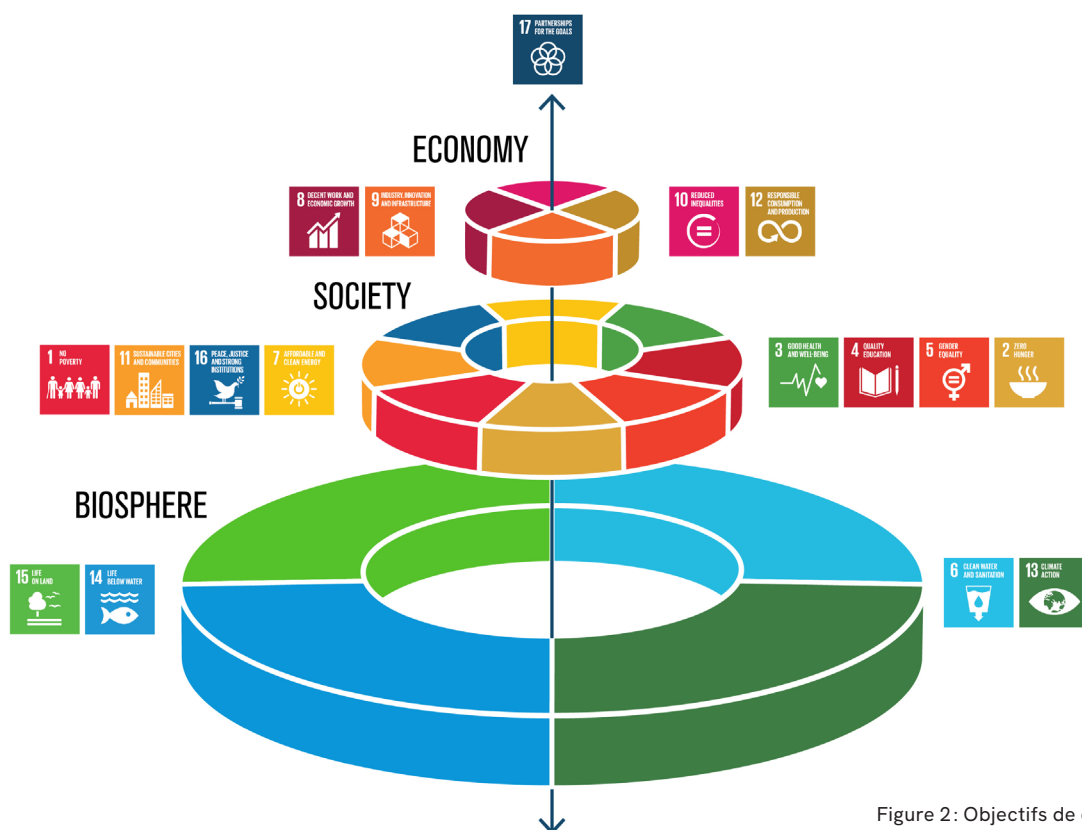


Figure 2: Objectifs de développement durable. Crédit Azote Images for Stockholm Resilience Centre, Stockholm University.

Economie

Les résultats des indicateurs économiques sont stables et généralement inférieurs à la valeur moyenne des cantons. Ils ont dans l'ensemble suivi l'évolution nationale, à l'exception du taux d'endettement net. Celui-ci reste nettement au-dessus de la moyenne des autres cantons depuis le relevé 2019, en raison notamment de la réforme structurelle de la caisse de retraite de l'Etat (CPVAL). Les investissements ne suivent pas non plus la tendance à la hausse des autres cantons.

Société

Les indicateurs sont plutôt stables par rapport au relevé 2019. On peut cependant noter, après une baisse sensible lors du dernier relevé, une augmentation positive des dépenses consenties pour la culture et les loisirs, qui retrouvent les niveaux de 2015 et 2017. Une diminution satisfaisante du nombre d'infractions de violence grave peut également être constatée. Les données complémentaires montrent toutefois que des progrès restent à accomplir. Pour exemple, l'inégalité des revenus en Valais est supérieure à la moyenne des cantons (coefficient de Gini).

Biosphère

Les résultats indiquent une évolution dans l'ensemble positive, mais des efforts importants restent à faire. Avec une diminution de la quantité de déchets urbains par habitant de plus de 21.8% (-81 kg), le Valais réduit son retard important par rapport aux autres cantons. Cette évolution peut vraisemblablement être attribuée à l'introduction de la taxe au sac en 2018. Le taux de collecte séparée a dans le même temps augmenté de plus de 8% et se situe dorénavant au-dessus de la moyenne. La superficie des espaces naturels de valeur et la part des exploitations agricoles biologiques dans le total des exploitations agricoles sont en constante augmentation. L'indicateur de diversité des espèces végétales, encore en augmentation, reste le plus élevé de Suisse, confirmant le rôle de hotspot du Valais pour la biodiversité. La part des dépenses totales du canton allouées à la protection des espèces et du paysage reste bien moins élevée (facteur 1.7) que la moyenne des autres cantons

et la différence s'accroît. La pression sur les milieux qui abritent une diversité d'espèces animales et végétales doit être mieux monitorée. L'indicateur émission de CO₂ n'est pas renseigné dans le Cercle indicateurs pour des raisons méthodologiques. Les résultats du bilan carbone réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan climat cantonal montrent toutefois que le Valais, avec 16 tonnes équivalent Co₂ par habitant et par an (equ Co₂/hbt/an), dont la moitié sont des émissions directes, doit comme les autres cantons entreprendre des efforts très importants: empêcher un réchauffement climatique mondial supérieur à 1.5°C (par rapport au niveau pré-industriel) nécessite une baisse des émissions à environ 1.5 T CO₂/hbt/an d'ici 2050. Ce seuil de 1.5°C figure dans l'Accord de Paris, signé par la Suisse, et permet de limiter les conséquences désastreuses du changement climatique.

2.2. Suivi des politiques publiques

Afin de faciliter le suivi de la réalisation de l'Agenda 2030 valaisan, les objectifs stratégiques de durabilité sont intégrés dans les mandats de prestations des services (e-DICS). L'Etat dispose ainsi d'une consolidation (politique transversale) de l'ensemble des «Objectifs stratégiques» de l'Agenda 2030 regroupés selon les 10 champs thématiques retenus par le canton du Valais. Les services porteurs et partenaires pour la réalisation des objectifs y sont définis. La vision transversale permet d'identifier quels mesures et projets permettent la réalisation des Objectifs stratégiques, ainsi que leur calendrier, les moyens humains et financiers qui leur sont alloués et

de suivre leur progrès grâce à des indicateurs. Cela facilite ainsi l'identification des priorités, des conflits et des synergies potentiels. L'utilisation du même outil (e-DICS) pour le suivi du Programme gouvernemental, de l'Agenda 2030 et de la planification budgétaire étatique simplifie le travail des services.

3. Priorités, réalisations et prochains pas

Priorités

Les ressources opérationnelles liées à l'Agenda 2030 Valais sont concentrées sur **3 grands axes prioritaires**:

1. **Gouvernance de la durabilité** dans le fonctionnement de l'Etat du Valais: celle-ci constitue le socle sur lequel l'Agenda 2030 peut être mis en œuvre. Il ne s'agit pas du «résultat» de l'action gouvernementale mais du fonctionnement de l'Etat, c'est-à-dire la manière dont il oriente, organise et met en œuvre ses actions.
2. **Lutte contre les changements climatiques et leurs effets**: cette thématique reste une priorité et se renforce en 2023 avec la mise en œuvre du plan climat cantonal.
3. **Réalisations concrètes, rapides et innovantes**: un appel à projets durables destiné aux services de l'Etat du Valais est mis sur pied chaque année.

Ces actions sont toutes financées ou portées directement par la démarche Agenda 2030 Valais et sont donc recensées dans ce Programme. D'autres actions permettent la mise en œuvre de l'Agenda 2030 sur le territoire cantonal et n'apparaissent pas dans ce document:

- Les actions exemplaires de l'Etat du Valais n'étant pas directement financées ou portées via la démarche Agenda 2030 mais qui montrent la voie.
- Les actions «territoire» portées par des acteurs autres que l'Etat du Valais (communes, associations, entreprises, etc.).

Les outils développés (communication, évaluation, etc.) dans la démarche Agenda 2030 Valais sont mis à disposition de tous ces acteurs.

3.1. Vue d'ensemble



LA DURABILITÉ

La durabilité dans les processus de décision

La mise à jour de l'outil en ligne Boussole 21 effectuée en collaboration avec Vaud et Fribourg a abouti. L'outil intègre à présent un volet de gestion et de gouvernance de projet et des critères liés au climat qui reflètent mieux l'urgence de cette thématique.

- Les processus doivent encore être établis pour systématiser l'évaluation de la durabilité des projets importants.

La durabilité dans le suivi

Le Valais participe activement à la refonte du Cercle indicateurs qui devrait déboucher en 2023 sur une nouvelle plateforme.

Un travail a été entamé avec un département pilote pour intégrer des indicateurs en matière de gestion environnementale et leur suivi dans les services.

- Cette démarche devrait être déployée par étapes dans les autres départements.

La durabilité à travers des projets innovants

Jusqu'en 2022, trois appels à projets de développement durable ont permis de soutenir 37 projets innovants, montés en partenariat avec le milieu scolaire, la société civile ou encore les communes. 3 d'entre eux se sont terminés fin 2021.

Le quatrième appel à projets réalisés en 2022 a permis de sélectionner 8 nouveaux projets, portant le nombre total de projets soutenus dans le cadre de l'Agenda 2030 à 45. La sélection des projets est effectuée par la DS avec l'accompagnement du réseau de durabilité de l'administration cantonale.

- Tous les projets sélectionnés feront l'objet d'une évaluation détaillée de la durabilité à l'aide de l'outil Boussole21 et débiteront en janvier 2023.

La durabilité dans les écoles

Les services compétents en matière d'enseignement et de formation se sont concertés pour proposer des mesures en lien avec la transition climatique pour leurs publics cibles respectifs.

- Ces dernières seront intégrées dans le Plan climat cantonal.

En parallèle, diverses actions sont entreprises en lien avec la durabilité en complément de ce qui est intégré dans le Plan d'étude romand et le Lehrplan 21.

- Les services compétents en matière d'enseignement portent trois projets innovants de l'Agenda 2030 dès 2023 en plus des projets déjà en cours.
- D'autres projets spécifiques en lien avec les thématiques d'actualité sont mis en œuvre : gaspillage alimentaire, gestion des déchets, 3^e correction du Rhône et économies d'énergie.

La durabilité dans les communes

Plusieurs outils à destination des communes ont été développés entre 2021 et 2022, notamment un outil de suivi des programmes de législature, une aide à la décision RCCZ, une grille d'analyse des instruments de planification ou encore une grille permettant un état des lieux climatique de la commune. Ces outils sont mis à disposition des communes et peuvent être adaptés sur demande.



CLIMAT

Politique climatique

Un avant-projet de loi cantonale sur le climat a été mis en consultation publique. Les retours ont démontré le soutien et l'ambition de la majorité des acteurs et actrices du territoire. Le projet de loi adapté a été validé par le Conseil d'Etat en novembre 2022 et transmis au Grand Conseil.

- Le projet de loi sera discuté en commission début 2023 et devrait passer devant le parlement au printemps.

Projet de Plan climat cantonal

Le projet de Plan climat fait la synthèse des retours d'ateliers participatifs et des différents rapports techniques finalisés entre 2021 et 2022 : bilans carbone et risques, plans de réduction et d'adaptation, trajectoires de réduction. Suite à un processus de consultation interne, le projet de Plan climat a été validé

En parallèle, 3 communes ont bénéficié d'une évaluation de la durabilité grâce à l'outil «Profilographe commune» développé par le canton de Berne.

Des présentations de l'Agenda 2030 VS ont également été réalisées, sur demande, dans plusieurs communes du canton.

Des conseils et du coaching sont mis à disposition des communes (5 communes en ont bénéficié en 2022).

La durabilité dans les entreprises

Le plan d'action économie circulaire et positive (ECP) et le Plan climat se recoupant largement, les mesures ECP ont été en grande partie intégrées dans le Plan climat.

- Les mesures ne pouvant pas être intégrées dans le Plan climat seront discutées avec les services concernés et devront, à terme, être intégrées dans leur budget.
- La FDDM accompagne le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI) dans la mise en œuvre de certaines mesures ECP.

Dans le cadre du projet Way to excellence, le pôle 1 a été finalisé avec l'ouverture de la marque Valais aux entreprises. Le pôle 2 est en cours de finalisation avec la phase pilote de la voie économie positive pour l'obtention du label Valais Excellence.

- En 2023, le projet se poursuivra avec le développement du pôle 3.

par le CE et soumis pour propositions au Grand Conseil en annexe du projet de loi sur le climat.

- Le Plan climat sera approuvé par le Conseil d'Etat après l'adoption de la loi cantonale sur le climat par le Grand Conseil et en tenant compte de ses propositions d'adaptations. Sa mise en œuvre commencera dans le courant de l'année 2023.

Gouvernance climat

La mise en place d'un système de suivi et d'évaluation de la politique climatique a fait l'objet de premières réflexions.

- L'établissement d'indicateurs pour le volet adaptation nécessite un approfondissement. Le système de monitoring et d'évaluation (M&E) devra être couplé avec le suivi des mandats de prestations de l'Etat.

Les échanges avec les cantons et la Confédération ont permis d'amorcer de nouvelles collaborations notamment en matière de soutien aux communes, de marchés publics et de communication.

Soutien aux communes

Une marche à suivre pour l'établissement de Plans climat communaux a été élaborée en collaboration avec la ville de Martigny, pionnière dans cette démarche en Valais.

Le canton accompagne aussi la définition du cadre de mise en œuvre d'un plan climat à l'échelle du district de Sion.

Un outil simplifié de bilan carbone communal est également en cours d'élaboration.

- Un programme de soutien sera élaboré en collaboration avec les entités régionales existantes pour déployer ces outils et orienter au mieux les communes valaisannes dans leurs démarches climat.



COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Un concept de communication a été adopté en 2022 et définit les objectifs suivants :

- Les groupes cibles sont sensibilisés au développement durable.
- Les enjeux du changement climatique sont compris par les groupes cibles.
- Les groupes cibles adhèrent aux décisions prises et aux mesures à prendre.
- Les groupes cibles ont intégré la nécessité d'agir rapidement et adaptent leur comportement en conséquence.

Le site Internet de l'Agenda 2030 (www.vs.ch/agenda2030), qui est au cœur de la stratégie de communication sur le développement durable, est régulièrement mis à jour. Il héberge les communications adressées aux différents groupes cibles. Les réseaux sociaux ont été utilisés en fonction des groupes cibles à atteindre comme un vecteur complémentaire de communication.

Le concept de communication prévoit une information en trois phases sur la loi climat et le Plan climat. La 1^{re} phase a été réalisée en 2022 avec l'organisation d'une conférence de presse pour présenter l'avant-projet de loi sur le climat, la mise en ligne de la page www.vs.ch/climat, la réalisation de vidéos de présentation de la loi, la publication d'une page

Recherche et innovation

Le Canton a amorcé un projet sur les aspects financiers de la transition climatique en collaboration avec la BCVS et l'UNIL.

Une recherche sur le potentiel de réduction des émissions indirectes a été initiée en collaboration avec le canton du Vaud et la ville de Lausanne.

- Les thèmes suivants feront l'objet d'un approfondissement : le potentiel des puits de carbone dans le canton, l'évaluation climatique des projets, des subventions et des marchés publics et l'intégration de la justice sociale dans les politiques climatiques cantonales.

spéciale dans le Nouvelliste et le Walliser Bote et la diffusion sur les réseaux sociaux de capsules vidéos donnant la parole à des experts du climat.

La 2^e phase de communication a débuté en automne 2022 avec la présentation des projets de loi et du Plan climat en conférence de presse, l'actualisation de la page Internet www.vs.ch/climat et la diffusion de 6 capsules vidéos sur les gestes éco-responsables.

Les projets de l'Agenda 2030 bénéficient d'une présentation sur le site www.vs.ch/agenda2030 et de conseils en matière de communication. Certains ont été présentés dans des capsules vidéos qui ont été diffusées sur les réseaux sociaux de l'Agenda 2030.

Une convention a été signée au niveau romand entre les cantons de Fribourg, Genève, Vaud et Valais pour développer de manière coordonnée le site d'information monplanclimat.ch. L'objectif de ce site intercantonal est de sensibiliser et informer toutes les parties prenantes sur les enjeux climatiques et de les inciter à agir. Le site comprend une partie commune avec des articles et des informations générales sur le climat et une partie spécifique à chaque canton avec des contenus destinés au grand public, aux collectivités, aux écoles et aux entreprises. Les actions de communication se poursuivront en 2023 en mettant l'accent notamment sur la communication interne, la mise à disposition d'une boîte à outils pour les communes et le développement du site monplanclimat.ch destiné au grand public.

3.2 Gouvernance de la durabilité

La **gouvernance de la durabilité en Valais** constitue le socle sur lequel l'Agenda 2030 peut être mis en œuvre. Elle renvoie à l'objectif de développement durable 17 de l'Agenda 2030 des Nations unies qui comprend notamment des cibles portant sur la cohérence des politiques publiques et des structures institutionnelles, le renforcement des partenariats et le suivi de l'application du principe de responsabilité.

Objectifs de gouvernance



En accord avec les lignes directrices issues de la stratégie de la Confédération, la gouvernance du canton du Valais en matière de développement durable a pour objectif de :

1. Faciliter la prise en compte, en amont, du développement durable dans les processus de décision.
2. Améliorer la cohérence des politiques sectorielles et accroître la coordination entre les services de l'Etat.
3. Favoriser les partenariats et encourager les initiatives: le canton ne peut faire émerger à lui seul une société plus durable et devra bâtir des partenariats.

Différentes actions participent à la réalisation de ces objectifs: sensibilisation, communication et formation, législations, développement d'outils et d'instruments, de programmes et de stratégies. Les publics et partenaires engagés dans ces actions sont autant d'acteurs-clés pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Il s'agit notamment des services cantonaux, des communes, de la société civile, du secteur privé, des autres cantons, de la Confédération et des pays frontaliers.

La Direction stratégique pilote les actions de gouvernance. En fonction des publics cibles, certains services sont particulièrement impliqués. La FDDM soutient les différentes démarches en matière de contenu et de gestion de projet.

Parmi les étapes clés prévues en 2023 figurent le travail sur les conditions cadres de l'administration cantonale avec l'intégration de la durabilité dans les marchés publics et une réflexion sur les subventions. Le déploiement de l'évaluation de la durabilité, telle que prévue par la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP), continue notamment grâce à l'outil Boussole 21. La formation et les échanges avec le réseau durabilité de l'administration sont renforcés. Au niveau des partenariats, le secteur privé est un des acteurs clés.

La démarche économie circulaire et positive (ECP) se poursuit avec l'accompagnement du SETI et de potentiels autres services intéressés dans la mise en œuvre des mesures. Parmi les mesures clés figurent l'intégration de la durabilité dans le nouveau projet de loi sur la politique économique et le plan d'action tourisme 4 saisons, la création d'un nouvel outil pour encourager les manifestations durables et le renforcement des concepts d'économie circulaire et positive dans la Nouvelle politique régionale (NPR) 2024-2027.

3.3 Actions climatiques

La réalisation des objectifs de durabilité ne sera pas possible sans la maîtrise des changements climatiques et de leurs conséquences. En tant que canton de montagne, le Valais est particulièrement touché par les conséquences du réchauffement climatique: sécheresses, canicules, orages violents, fonte des glaciers, hivers peu enneigés, gel tardif, nouvelles maladies et dangers naturels (inondations, glissements de terrain, laves torrentielles, etc.). A cela s'ajoute une perte considérable de la biodiversité et de la productivité agricole.

La volonté du Valais de contribuer à l'effort en matière d'atténuation du changement climatique tout en se préparant à ses effets est reflétée dans son Programme gouvernemental et son Plan directeur cantonal.

Objectifs de la politique climatique cantonale

La politique climatique cantonale doit permettre de lutter contre les causes des changements climatiques et protéger les êtres humains, la biodiversité et les biens matériels de leurs effets négatifs. Ce but se décline en 3 objectifs principaux:

1. Connaître, comprendre et partager les enjeux climatiques.
2. Augmenter l'adaptabilité de l'environnement et de la société (adaptation).
3. Réduire rapidement les émissions de gaz à effets de serre (GES) et contribuer à la neutralité carbone globale.

Une loi sur le climat pour encadrer l'action

L'action climatique est hautement transversale. Elle touche à de nombreux secteurs, du tourisme, à l'énergie en passant par la santé et la gestion de l'eau. La transition climatique requiert la mise en place de mesures innovantes. La somme des bases légales sectorielles existantes ne fournit toutefois pas le cadre unifié nécessaire à une action climatique concertée et cohérente.

La loi cantonale sur le climat mise en consultation en 2022 doit donner les moyens au canton de réaliser ses objectifs climatiques. La loi définit des objectifs climatiques ambitieux pour le canton en matière d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des émissions de GES et un Plan climat cantonal qui définit la stratégie et les mesures à prendre.

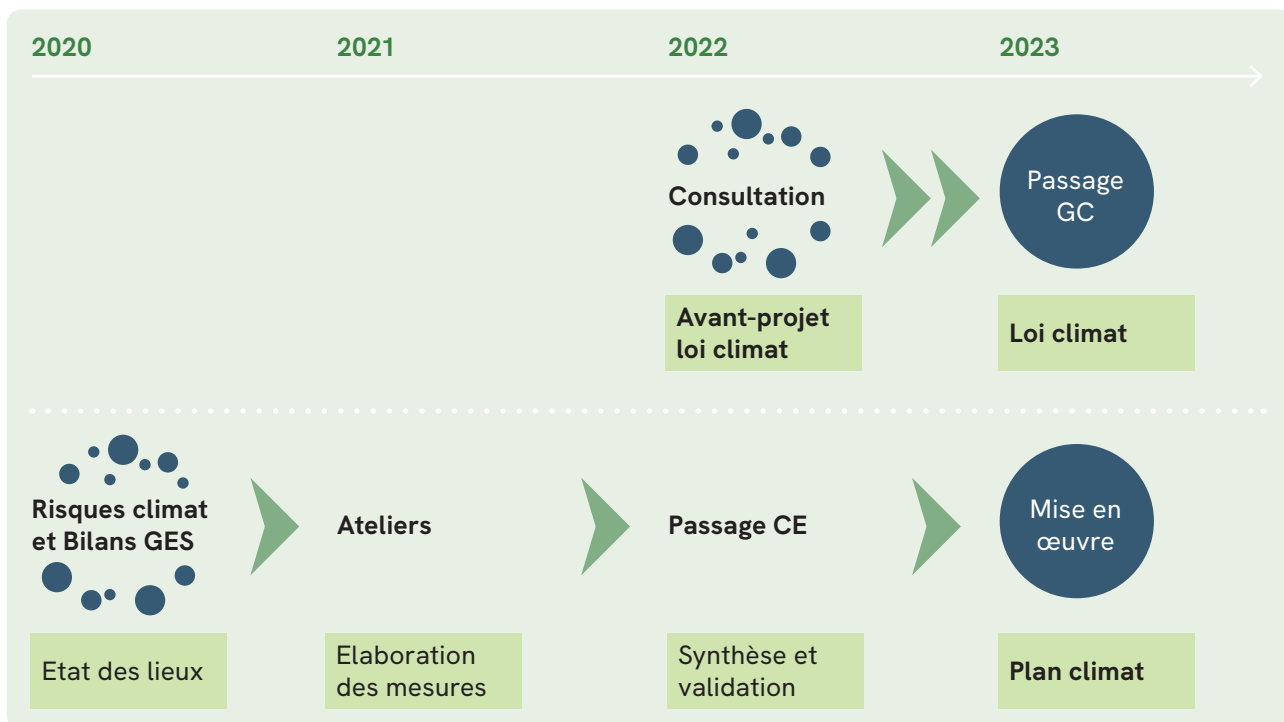
Un Plan climat pour agir

L'élaboration du projet de Plan climat s'est réalisée en plusieurs étapes (Figure 3). L'état des lieux climatique et une analyse des trajectoires de réduction des émissions ont servi de base aux discussions sur les objectifs et les mesures. Ces dernières ont ensuite été co-construites lors d'ateliers participatifs où le secteur privé, les associations et les communes étaient conviés. Différents rapports techniques ont été élaborés sur ces bases entre 2021 et 2022. Ils sont synthétisés dans le Plan climat.

Des objectifs de réduction sectoriels ont été définis pour les domaines stratégiques comme la mobilité, les bâtiments et l'industrie. Pour réaliser ces objectifs, le Plan climat présente 80 mesures phares pour la période 2023-26. Certaines sont entièrement nouvelles, tandis que d'autres sont des modifications de pratiques et mesures existantes. Ces mesures consistent notamment à favoriser la mobilité douce, à sécuriser l'approvisionnement en eau, à promouvoir des cultures préservant la qualité des sols, à accélérer la rénovation des bâtiments, à développer l'énergie solaire, à renforcer la surveillance des dangers naturels et à soutenir la production agricole bas carbone.

Ces mesures phares sont déclinées en plus de 200 actions concrètes qui constituent le Programme d'actions climat. Pour exemple, la mesure phare «Faciliter la mobilité douce» se décline en différentes actions telles que l'établissement d'un guide à destination des communes ou l'augmentation des investissements pour les pistes cyclables. Le Programme d'actions est revu annuellement et présenté au Grand Conseil dans le cadre du processus budgétaire.

Figure 3: Etapes d'élaboration et de validation des projets de loi sur le climat et de Plan climat du canton.



Des mesures transversales viendront soutenir la transition vers des modes de vie plus durables. Elles regroupent la gouvernance, l'économie circulaire, la collaboration avec les communes, la formation et la communication.

Le Plan climat et le Programme d'actions qui en découle sont le fruit d'un processus participatif incluant les milieux économiques, les associations citoyennes et de consommateurs, les milieux de la recherche et de la formation, ainsi que les entités territoriales.

Il est prévu que le projet de loi cantonale sur le climat soit discuté au Grand Conseil au printemps 2023. Le projet de Plan climat sera annexé et pourra faire l'objet de propositions par le Parlement.

La mise en œuvre du Plan climat et de son Programme nécessitera un engagement fort de l'ensemble des acteurs et actrices du territoire. La participation des communes, entreprises, associations, politiques et individus sera indispensable pour relever le défi climatique.

C'est pourquoi, parallèlement au processus d'adoption de la loi et du Plan climat, plusieurs actions transversales prioritaires sont mises en œuvre, notamment le soutien aux communes et le dialogue avec le secteur financier cantonal. Le travail de fond doit donc démarrer. Le détail des actions climat est fourni en annexe 2.

3.4 Projets innovants en matière de durabilité













Le programme de développement durable du Valais doit permettre d'encourager les initiatives et l'innovation au sein de l'Etat du Valais. Un soutien en matière de moyens (humains et financiers), de conseil et de communication, offert via un appel à projets aux services de l'Etat, va dans ce sens. Il permet de favoriser l'émergence de nouvelles bonnes pratiques. Les critères de sélection des projets permettent de focaliser les ressources sur la plus-value de l'Agenda 2030 cantonal: la transversalité (projets intersectoriels) et le soutien aux partenariats. La sélection des projets est effectuée avec l'appui du réseau de développement durable de l'administration et validée par la Direction Stratégique.

Objectifs de l'appel à projets de développement durable



1. Faciliter les initiatives et innovations en matière de développement durable au sein de l'administration.
2. Favoriser la transversalité et les partenariats entre les actrices et acteurs du territoire.

Au total, 45 actions innovantes sont issues des appels à projets de développement durable effectués entre 2019 et 2022. Parmi elles, huit prennent fin en décembre 2022 et huit débutent en janvier 2023. La stratégie valaisanne de développement durable est articulée autour de thématiques qui peuvent être directement connectées avec les dix-sept objectifs de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

Les actions innovantes listées ci-dessous sont détaillées en annexe 3.

<p>1. <u>Consommation et production</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement durable dans la restauration collective: manger équilibré, de proximité et de saison • Ressourcerie culturelle – des ressources partagées • Projet jeunes consommateurs Valais • Méthagricole: valorisation du petit-lait et des résidus de l'agriculture • Développement durable dans la restauration collective: plateforme d'achat de produit locaux • Futurs Chefs • Slow Mobil Valais * 	
<p>2. <u>Développement territorial, mobilité et infrastructure</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Remorque pédagogique HES-SO Valais-Wallis • Vélobus • ArtValais – Parcours de l'eau • Rendez-vous au bord du Rhône 	 
<p>3. <u>Energie et climat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication liée à la promotion et au développement des motorisations alternatives pour la mobilité valaisanne • Valais rénove • Formation continue pour monteuses et monteurs de panneaux photovoltaïques * 	  
<p>4. <u>Ressources naturelles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nature en ville et village • Promotion et sensibilisation sur les sols urbains • Inselfposten – En jaune et noir • Stratégie forêt Valais • Fontaines, gouttes de patrimoine • Biomasse Valais * 	   
<p>5. <u>Système économique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Portail de promotion des entreprises exemplaires • Way to Excellence: le Valais en route vers l'économie positive • Marchés publics écologiques – Développement d'un outil de calcul de l'empreinte carbone * • E-badges * 	   

* Projets sélectionnés en 2022 qui débiteront en 2023.

<p>6. <u>Formation, recherche, innovation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif «Terre», parties 1 et 2 • Optimisation qualitative du réseau valaisan d'écoles en santé et durables • Gletsch 2030 • Valais Wallis Time Machine 2030 	
<p>7. <u>Lutte contre la pauvreté</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Potager institutionnel • Insertion professionnelle par l'écologie 	
<p>8. <u>Cohésion sociale et égalité des genres</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la mixité sociale de la petite enfance • Médiation interculturelle • Toiles de vie : migrants, personnes au bénéfice de l'aide sociale et en situation de handicap : porteurs de savoirs, source d'enrichissement • Site internet accessible à tous, vs.ch • Jeunes dans les métiers atypiques • Von Iris • Jugend partizipiert • L'échappée verte: micro-ferme thérapeutique * 	
<p>9. <u>Santé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Impact des conditions de travail sur la qualité des soins • FemmesTISCHE / HommesTISCHE • Parcours d'agilité et de sécurité à l'école • Soutien aux proches aidants transport personnes âgées / à mobilité réduite • Label «Commune en santé» • Education à un usage numérique responsable * • UMAMI * 	

* Projets sélectionnés en 2022 qui débuteront en 2023.

Annexes : Programme d'actions 2023 détaillé

Annexe 1 : Actions gouvernance détaillées

Annexe 2 : Actions climat détaillées

Annexe 3 : Actions innovantes de l'appel à projets

Annexe 1 : Actions gouvernance de la durabilité détaillées

ID	Mesures	Objectifs	Actions	Activités 2023
PDD G.1	Améliorer les processus de décisions, la cohérence des politiques sectorielles et la coordination entre les services de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> → Faciliter la prise de décision et la communication avec des informations transparentes en matière de développement durable. → Evaluer les impacts en matière de durabilité des décisions de l'administration et des politiques publiques. → Optimiser et améliorer les projets, stratégies et programmes. → Anticiper les éventuels conflits. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise à jour de l'outil intercantonal Boussole21 (VS dans groupe de travail). La structure de ce dernier reflète à présent celle de l'Agenda 2030 Valais et intègre mieux le thème « climat ». ✓ Mise en œuvre de l'art. 100 de la LOCRP concernant les impacts sur la durabilité des objets présentés au Grand Conseil. ✓ Amélioration de la prise en compte de la durabilité dans l'attribution de marchés publics et des subventions. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Test de la nouvelle mouture de Boussole21 avec les projets de l'Agenda 2030 et des projets de loi. ○ Etablissement d'une Feuille de route « Processus d'évaluation » et initier sa mise en œuvre. ○ Développement d'un concept marché public et durabilité. ○ Réflexion générale sur les critères de durabilité liés aux subventions cantonales.
PDD G.2	Suivre l'état de la durabilité du canton et des politiques sectorielles	<ul style="list-style-type: none"> → Disposer d'une série de données et d'un cadre de référence permettant de visualiser l'évolution dans le temps du canton du point de vue du développement durable, d'analyser et de décrire des tendances et d'identifier les forces, les faiblesses et les améliorations potentielles. → Fournir une base pour la communication et la compréhension du développement durable de la population. → Etablir le lien entre les prestations existantes de l'Etat et les objectifs stratégiques de l'Agenda 2030 Valais et permettre ainsi un suivi des réalisations vis-à-vis de ces objectifs et d'identifier les priorités. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participation du Valais à la Plateforme Cercle indicateurs et contribution à son évolution. ✓ Intégration progressive, en collaboration avec le controlling gouvernemental, dans la plateforme informatique cantonale e-DICS du suivi des politiques publiques et de gestion des mandats de prestation et du suivi des politiques publiques par rapports aux objectifs stratégiques du développement durable de l'Agenda 2030 Valais. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Relevé 2023 du Cercle indicateurs. ○ Mise en place du suivi dans e-DICS des « actions prioritaires » en lien avec les objectifs stratégiques. ○ Intégration de nouveaux produits/indicateurs liés à l'exemplarité.
PDD G.3	Réaliser un appel à projets de développement durable auprès des services cantonaux	<ul style="list-style-type: none"> → Encourager les initiatives innovantes en matière de développement durable et l'innovation au sein de l'administration. → Favoriser la transversalité et les partenariats entre l'administration cantonale et les actrices et acteurs du territoire. → Faire connaître l'Agenda 2030 Valais et les outils d'évaluation de la durabilité au sein de l'administration cantonale. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réalisation de 4 appels à projets DD entre 2019 et 2022 : 45 projets soutenus (environ 80 déposés), portés par 18 services et les 5 départements. ✓ Evaluation, échanges et communication autour des projets. ✓ Monitoring (financier et administratif) et coaching des projets. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Formation des porteurs de projets et monitoring. ○ Appel à projets DD 2023. ○ Monitoring (financier et administratif) et coaching des projets.

ID	Mesures	Objectifs	Actions	Activités 2023
PDD G.4	Promouvoir une culture du développement durable dans l'administration cantonale	<ul style="list-style-type: none"> → Etablir et faire vivre le réseau interservices de répondantes et répondants au développement durable. → Soutenir et diffuser les bonnes pratiques dans l'ensemble de l'administration cantonale. → Faciliter l'échange d'informations entre les services et les organes de pilotage de l'Agenda 2030 Valais. → Aiguiller le développement des politiques vers des innovations bénéfiques en matière de durabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Relais établi entre la Direction stratégique A2030 VS et les services par le biais des répondantes et répondants DD. ✓ Rencontres du réseau. ✓ Définition bottom up d'une offre de formations et d'évènements au moyen d'ateliers et d'un sondage. ✓ Réalisation d'initiatives durables et d'exemplarité au sein des entités de l'administration. ✓ Formation des nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices de l'état à l'Agenda 2030. ✓ Maintenir une veille thématique en matière de durabilité et saisir les opportunités d'innovation. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Définition d'une offre à moyen terme de formations et d'évènements destinés aux employés et employées et/ou aux membres du réseau DD. ○ Organisation d'au moins un échange en plénum et de webinaires thématiques. ○ Réplication des processus engagés avec les services et le département pilote en matière d'exemplarité. ○ Finalisation de l'e-module de formation Agenda 2030 Valais et animation lors de la séance en plénum des nouveaux employés et nouvelles employées d'Etat. ○ Valorisation et diffusion des bonnes pratiques notamment sur le site Agenda 2030.
PDD G.5	Consolider et promouvoir la durabilité dans les écoles et dans le cadre de vie des élèves, des étudiants et étudiantes et des apprentis et apprenties	<ul style="list-style-type: none"> → Faire connaître l'Agenda 2030 Valais et présenter ses objectifs stratégiques aux acteurs et actrices de l'éducation et de la formation et aux jeunes de tous les niveaux scolaires. → Inciter les milieux de la formation à proposer et à soutenir des projets interdisciplinaires via une démarche d'appels à projets cohérents avec les objectifs de l'Agenda 2030. → Mettre en évidence les bonnes pratiques en matière de DD, assurer une meilleure visibilité des actions développées dans les écoles et les valoriser à l'échelle de toute la population. → Développer des partenariats avec des acteurs extérieurs à l'école (services de l'Etat, associations, etc.). → Coordonner les différentes démarches à l'échelle cantonale et développer des synergies. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en œuvre des projets innovants de l'Agenda 2030 Valais portés par les services compétents en matière de formation et d'enseignement. ✓ Dépôts de nouveaux projets lors de l'appel à projets. ✓ Préparation des supports de travail pour les enseignants et communication auprès des écoles au sujet de l'exposition itinérante « Rhône en partage ». ✓ Préparation de l'exposition itinérante concernant le gaspillage alimentaire. ✓ Participation au groupe de travail DD de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP). 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Participation au groupe de travail DD de la CIIP. ○ Mise en œuvre des nouveaux projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets 2022.

ID	Mesures	Objectifs	Actions	Activités 2023
PDD G.6	Mobiliser, soutenir et encourager les communes dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030	<ul style="list-style-type: none"> → Inciter, faciliter et promouvoir la coordination des initiatives en matière de développement durable émanant des communes avec des approches et outils adaptés. → Faire connaître les objectifs cantonaux de l'Agenda 2030 et promouvoir leur mise en œuvre dans les communes valaisannes. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise à disposition de conseils à destination des communes pour des initiatives liées à la durabilité. ✓ Développement d'outils liés à la durabilité et au climat pour les communes. ✓ Soutien financier et technique pour des projets améliorant la durabilité dans les communes. ✓ 6 projets soutenus dans le cadre de l'Agenda 2030 réalisés en partenariat avec des communes valaisannes. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Soutien aux communes notamment via le guide Coord21 et les nouveaux outils de la Confédération.
PDD G.7	Mobiliser, soutenir et encourager les entreprises, associations, milieux scientifiques, citoyens et citoyennes en faveur de pratiques durables	<ul style="list-style-type: none"> → Inciter, faciliter et promouvoir les initiatives en matière de développement durable émanant des acteurs non étatiques avec des approches et outils adaptés. → Faire connaître l'Agenda 2030 Valais et ses objectifs stratégiques au-delà de l'administration cantonale. → Encourager l'économie circulaire et positive. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etablissement d'une démarche économie circulaire et positive en collaboration avec le secteur privé. ✓ Réalisation d'un état des lieux auprès des services cantonaux et une enquête auprès des entreprises. ✓ Etablissement d'un catalogue de mesures. Une majorité sont intégrées dans le Plan climat et les mesures restantes font l'objet de discussions avec les services. ✓ Facilitation des démarches durables de la société civile. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en œuvre des mesures identifiées lors des enquêtes, notamment via le Plan climat. ○ Une réflexion sur l'établissement d'une fabrique circulaire est entamée. ○ Finalisation et pérennisation du projet Lab2030. ○ Discussion avec les services concernant les mesures EPC non intégrées dans le Plan climat.
PDD G.8	Renforcer la collaboration entre les cantons, avec la Confédération et transfrontalière	<ul style="list-style-type: none"> → Contribuer au partage de connaissances et représenter les intérêts du canton et dans les réseaux liés au développement durable, entre les cantons, avec la Confédération et au niveau des agendas globaux (Agenda 2030 UN, Accord de Paris, Sendai Framework for disaster risk reduction, etc.). → Faire profiter l'administration cantonale et les acteurs du territoire des démarches entreprises par d'autres acteurs nationaux et internationaux. → Adapter la démarche Agenda 2030 Valais et son programme annuel en fonction des échanges et inputs. → Elaborer et mettre en œuvre des initiatives et approches communes en matière de durabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participation et contribution aux réseaux et associations RCDD (comité), Coord21, SDSN, Swiss NGO DRR platform, réseau romand des Plans climat. ✓ Etablissement collaboratif d'outils et de guides tels que le « Guide pratique pour un Agenda 2030 dans les Communes et les Cantons ». ✓ Participation et contribution à différents projets, recherches et enquêtes. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Participation du canton dans le Cercle climat en tant que membre. ○ Participation à la mise à jour du relevé Cercle Indicateurs. ○ Poursuite des collaborations en cours, notamment la finalisation du projet de recherche « UNIBASEL Sustainbilisation of the State ».






ID	Mesures	Objectifs	Actions	Activités 2023
PDD G.9	Donner de la visibilité à l'Agenda 2030 VS et à toutes les actions qui en découlent	<ul style="list-style-type: none"> → Instaurer une mentalité propice aux initiatives qui vont dans le sens de l'Agenda 2030. → Faciliter et valoriser les actions. → Sensibiliser les publics-cibles au développement durable. → Communiquer les projets à l'externe de manière cohérente et uniforme tout en respectant leur singularité. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Site Agenda 2030 Valais à jour avec un contenu spécifique sur la loi et le Plan climat. ✓ Organisation de conférences de presse pour présenter la loi sur le climat et le Plan climat. ✓ Réalisation de vidéos présentant les objectifs de la loi sur le climat et mise en valeur de vidéos donnant la parole à des experts du climat. ✓ Elaboration du contenu pour la partie valaisanne du site intercantonal monplanclimat.ch. ✓ Mise en valeur des projets durables de l'appel à projet notamment via des vidéos. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Création d'une communauté active autour de l'Agenda 2030 Valais et de son Plan climat. ○ Elaboration et mise en valeur de produits de communication pour les différents groupes cibles. ○ Développement du portail destiné aux communes sur le site internet Agenda 2030 Valais. ○ Développement de la partie valaisanne du site monplanclimat.ch.

Annexe 2 : Actions climat détaillées

ID	Mesure	Objectifs	Actions	Activités 2023
PDD C.1	Finaliser, mettre en œuvre et suivre la loi et le Plan climat	<ul style="list-style-type: none"> → Etablir les conditions-cadres pour la politique climatique cantonale au moyen d'une base légale et d'une stratégie climatique (Plan climat). → Concrétiser la stratégie climatique au moyen d'un programme d'action annuel. → Suivre, évaluer et adapter les politiques climatiques pour assurer leurs adéquations face aux objectifs climatiques cantonaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Validation par le CE le 14.06.2021 des bilans carbone des émissions de gaz à effet de serre au niveau territorial pour le Valais et au niveau de l'administration cantonale et communication en conférence de presse. ✓ Réalisation d'une étude sur les trajectoires de réduction du canton en complément des bilans carbone. ✓ Réalisation d'un état des lieux des risques et opportunités liés au changement climatique en VS. ✓ Validation par le CE du projet de Plan climat et transfert pour propositions au Grand Conseil. ✓ Mise en consultation de l'avant-projet de loi sur le climat et intégration des retours. ✓ Validation du projet de loi par le CE fin 2022 et transmission au Grand Conseil. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place du système de monitoring et évaluation du Plan climat. ○ Réflexion sur la prise en compte des enjeux climatiques dans l'analyse des projets. ○ Concept d'outil de bilan carbone dédié aux marchés publics. ○ Evaluation du potentiel de réduction des émissions indirectes du canton liées à la production. ○ Evaluation du potentiel des technologies d'émissions négatives sur le territoire valaisan. ○ Finalisation de l'étude sur les aspects financiers de la transition climatique effectuée en collaboration avec la BCVS.
PDD C.2	Mobiliser, soutenir et encourager les actrices et acteurs du territoire pour la mise en œuvre de mesures climat	<ul style="list-style-type: none"> → Mobiliser les communes et les autres actrices et acteurs du territoire pour la mise en œuvre de mesures climat. → Accompagner les démarches pilotes pouvant être répliquées et mises à l'échelle. → Développer et mettre à disposition des outils à destination des différents publics cibles de l'Agenda 2030, notamment pour les communes (canevas plan climat, guide, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réalisation d'ateliers participatifs pour la sélection de mesures climat. ✓ Mise en place d'un plan de communication et lancement d'une première campagne. ✓ Elaboration d'outils et soutiens à destination notamment des communes pour faciliter leur transition climatique. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Alimentation en contenus du site intercantonal MonPlanClimat destiné au grand public. ○ Poursuite de la collaboration avec le comité scientifique. ○ Mise à disposition des communes d'un outil de bilan carbone et d'une marche à suivre pour l'élaboration d'une planification climatique. ○ Elaboration d'un programme de soutien aux communes en collaboration avec les antennes régionales et les parcs naturels. ○ Poursuite du dialogue avec le secteur financier en particulier les institutions avec participations de l'Etat.

Annexe 3 : Actions innovantes sélectionnées en 2022

Les actions en cours et terminées sont décrites sur [le site Agenda 2030](#)

<p>Thème : Consommation et production</p> <p>Slow Mobil Valais SCA 2023–2025</p> <p>Slow Mobil CH est une association à but non lucratif - proche du mouvement Slow Food - qui s'engage en faveur d'une alimentation bonne, propre et juste. Dans la Slow Mobil - une cuisine scolaire moderne aménagée dans une roulotte - les enfants découvrent et transforment des aliments sains et durables de manière ludique aussi bien dans un cadre scolaire, parascolaire ou au fil d'événements publics. Ils seront sensibilisés à une alimentation durable, respectueuse de l'environnement, saine, produite de manière équitable, économiquement viable et accessible à toutes et tous.</p>	<p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p> 
<p>Thème : Energie et climat</p> <p>Formation continue pour monteuses et monteurs de panneaux photovoltaïques SHE 2023–2025</p> <p>Face à la pénurie de personnel qualifié pour l'installation de panneaux photovoltaïques en Valais, le projet porté par les associations professionnelles et soutenu par le Bureau des Métiers et la Formation continue cantonale mettra sur pied une formation continue pour les monteuses et monteurs de panneaux photovoltaïques et d'autres professionnels du bâtiment. A terme, ces personnes pourront à leur tour former des apprenties et apprentis dans les entreprises du canton.</p>	<p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE</p> 
<p>Thème : Ressources naturelles</p> <p>Biomasse Valais SEN 2023–2024</p> <p>L'objectif de ce projet est, dans un premier temps, d'identifier toutes les sources de biomasse résiduelle présentes dans le canton du Valais. Une fois ce potentiel connu, le projet tentera ensuite de trouver des pistes de valorisation locale en cascade et en économie circulaire pour la partie de la biomasse ayant un potentiel qui n'est, pour le moment, pas encore valorisée.</p>	<p>15 VIE TERRESTRE</p> 
<p>Thème : Système économique</p> <p>Marchés publics écologiques – Développement d'un outil de calcul de l'empreinte carbone SJAÉ 2023</p> <p>Dans le cadre de l'adaptation de la législation sur les marchés publics, le projet cherchera à développer un outil de bilan carbone qui permet de différencier les offres en fonction de leur impact climatique et, plus largement, de prendre en compte des critères écologiques et de durabilité dans l'attribution des marchés publics.</p>	<p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> 
<p>E-badges SPT 2023–2025</p> <p>Ce projet, mené dans le cadre d'un partenariat public-privé, vise à améliorer la protection des travailleurs et à éviter la concurrence déloyale. Pour ce faire, l'utilisation et l'adaptation d'une solution informatique privée et le partenariat entre l'Etat, le patronat et les syndicats permettront de garantir que les travailleurs actifs sur les chantiers bénéficient de conditions de travail en accord avec les dispositions légales et collectives en vigueur.</p>	<p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p> 

Thème : Cohésion sociale et égalité des genres

L'échappée verte : micro-ferme thérapeutique

OASI 2023–2025

"L'Echappée Verte" est un projet de micro-ferme thérapeutique destinée aux requérants d'asile et bénéficiaires de l'aide sociale en souffrance psychique. Il vise à la fois à favoriser leur insertion sociale et la guérison. Il comprend également un volet de sensibilisation de la population et de la jeunesse locale aux parcours de migration et à la production agricole durable.



Thème : Santé

Education à un usage numérique responsable

SFOP 2023–2025

Le projet répond à plusieurs inquiétudes relevées par les professionnels du réseau face à l'émergence de troubles psycho-socio-éducatifs et somatiques observés dans les milieux scolaires et extra-scolaires. Il mettra en place une stratégie qui encourage les bonnes pratiques selon les trois perspectives de l'éducation numérique – technologique (science informatique), applicative (usage du numérique) et socio-culturelle (éducation aux médias) – et quatre axes stratégiques – dialoguer, responsabiliser, sécuriser et saisir les opportunités.

UMAMI

SE 2023-2025

Le projet cherchera à développer un programme d'éducation à l'alimentation saine et durable respectant les limites planétaires grâce à une approche participative qui combinera les connaissances de nutritionnistes, de chercheurs en agroalimentaire et en pédagogie ainsi que des enseignants et des enfants. Le programme est destiné aux écoles primaires valaisannes et, dans le futur, à toute la Suisse.

